

ARRÊTÉ N° 2026-084

Autorisation temporaire de tonnage pour un véhicule de plus de 3,5 tonnes

Le Maire de la Ville d'EYSINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2212-3, L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande d'autorisation exceptionnelle présentée par la société EQOS Energie, domiciliée à Toulouse, en date du 17 février 2026,

Considérant que cette demande est justifiée par les travaux sur les supports électriques de la Ville,

Considérant que la circulation du véhicule concerné ne porte pas atteinte à la sécurité publique ni à la conservation de la voirie communale,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Périmètre concerné

La présente autorisation est valable uniquement sur les voies suivantes : Chemin du Moulin de Plassan, rue de l'Estey, rue du Vignan, rue Bertrand Triat, rue Martin Porc, rue du Bleu, rue des Graves.

ARTICLE 2 : Durée de validité

L'autorisation est accordée à titre temporaire, du 15 avril au 15 décembre 2026.

ARTICLE 3 : Conditions particulières

Le bénéficiaire s'engage à :

- Respecter les limitations de vitesse et les règles de sécurité ;
- Ne pas causer de dégradations à la chaussée ou aux ouvrages ;
- Assumer la responsabilité de toute détérioration imputable au passage du véhicule.

ARTICLE 4 : Contrôle et sanctions

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté entraînera le retrait immédiat de l'autorisation sans préjudice des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Notification sera faite à : EQOS Energie (25 chemin du Chapitre 31100 TOULOUSE)

Ampliation sera faite à :

- Bordeaux Métropole (ST6 au Taillan)
- Service départemental d'incendie et de secours
- Police municipale
- Police nationale
- Centre Technique Municipal de la Ville d'Eysines
- Kéolis

ARTICLE 6 : Mme. le commissaire de police nationale division ouest, M. le Directeur général des services, le service de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché sur le site et à la mairie.

Fait à EYSINES le 10/03/2026
Pour le Maire,



Christine BOST



Certifié exécutoire par le maire d'Eysines Publication en Mairie, le ..18/03/2026..... Affichage en Mairie, le ..18/03/2026.....
--